

Protocole et Nations Unies; quatre divisions administratives: Services administratifs, Finances, Personnel, Biens et Fournitures. Il existe aussi trois sections de moindre importance: Service d'inspection, Section de coordination politique et Bureau de presse.

Ministère de l'Agriculture.—Les attributions de ce ministère créé en 1867 (S.C. 1868, chap. 53) embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent du Service scientifique; le maintien des normes et la protection des produits, du Service de la production et du Service des marchés; l'assèchement et la mise en valeur des terres, de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et du programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes; les programmes de sécurité et de stabilisation des prix, de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies et de l'Office de la stabilisation des prix agricoles. La Société du crédit agricole, qui a remplacé la Commission du prêt agricole le 5 oct. 1959, relève du Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.—Créé en décembre 1949 (S.R.C. 1952, chap. 67), le ministère entra en fonctions le 18 janvier 1950 sous la direction du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La majeure partie du travail est effectuée par la Direction de la Citoyenneté canadienne, qui aide les organismes gouvernementaux et autres corps publics qui s'occupent de faciliter l'adaptation des nouveaux venus et de rendre les Canadiens conscients de leurs privilèges et responsabilités en tant que citoyens; la Direction de l'enregistrement de la Citoyenneté canadienne qui applique la loi sur la Citoyenneté canadienne et qui a la garde de tous les documents relatifs à cette loi et à toutes les lois sur la naturalisation antérieurement en vigueur; la Direction de l'Immigration, qui applique la loi et les règlements sur l'immigration, et qui est chargée du choix, de l'entretien et du transport des immigrants ainsi que de l'exclusion ou de l'expulsion des indésirables de l'établissement des immigrants au Canada; et la Direction des affaires indiennes qui s'occupe de l'administration de toutes les affaires indiennes. Son organisation se compose d'un siège central à Ottawa, d'un personnel de surintendants régionaux et de 89 agences locales.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est comptable au Parlement de l'Office national du film, de la Bibliothèque nationale, des Archives publiques et de la Galerie nationale du Canada.

Ministère de la Défense nationale.—Créé le 1<sup>er</sup> janvier 1923 par une loi de l'année précédente, le ministère fusionnait le ministère de la Milice et de la Défense, le Service naval et la Commission de l'Air. Le ministère et les services armés (la Marine royale canadienne, l'Armée canadienne, l'Aviation royale du Canada) fonctionnent à présent en vertu de la loi sur la Défense nationale (S.R.C. 1950 (S.R.C. 1952, chap. 184).

En 1940, en plus du ministre de la Défense nationale, des ministres furent nommés pour les services de la marine et de l'air; il y eut ainsi un ministère pour chacun des services armés. En 1946, dès la libération des forces armées, les trois ministères furent de nouveau réunis sous l'unique direction du ministre de la Défense nationale. Conformément à la loi sur la défense nationale, les forces armées du Canada relèvent uniquement du ministre et du ministre associé de la Défense nationale.

Le Conseil de recherches pour la défense, créé en 1947 pour faire des recherches touchant la défense nationale et pour conseiller le ministre au sujet de toute question scientifique ou technique connexe, relève aujourd'hui de la loi sur la défense nationale. Le président du Conseil a un statut équivalent à celui de chef d'état-major d'un service des forces armées.

Ministère du Commerce.—Créé par une loi du Parlement du 23 juin 1887, le ministère n'entra en fonctions que le 5 décembre 1892, par suite d'un décret du conseil. Auparavant, huit agents commerciaux (cinq aux Antilles, deux en Grande-Bretagne et un en France) en service discontinu et relevant du ministre des Finances s'occupaient de favoriser le développement du commerce extérieur canadien. En 1895 le premier agent à temps complet et salarié fut affecté à Sydney (Australie).

Le Service des délégués commerciaux prit forme pendant les années suivantes, les agents du commerce étant remplacés au fur et à mesure par des délégués de carrière. On compte aujourd'hui 145 délégués commerciaux occupant 59 postes tant au ministère qu'à l'étranger; ce nombre comprend des délégués adjoints et des spécialistes des produits agricoles, des produits de la pêche et des produits de la forêt. S'ils sont membres d'une mission maintenue par le ministre des Affaires extérieures, les délégués commerciaux jouissent du rang diplomatique de conseiller commercial et de secrétaire du commerce.

Le ministère du Commerce rend une foule de services aux hommes d'affaires canadiens. Il comprend maintenant les services suivants: Service des délégués commerciaux, Produits (y compris la Division du transport et du commerce), Agriculture et Pêche, Relations commerciales internationales, Publicité commerciale, Expansion industrielle, Petites entreprises, Économique, Études énergétiques, Standards, Assistance économique et technique, Commission des expositions, Gouvernement canadien.

Les organismes suivants relèvent du Parlement par le canal du ministre du Commerce, ou sept en vertu de son titre de président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles: Commission des grains, Commission canadienne du blé, Bureau fédéral de statistique, Société d'assurance des crédits à l'exportation, Northern Ontario Pipe Line, Office